SAINTE-GENEVIÈVE

Le conseiller de l'opposition dénonce un déni des droits du citoyen

Gérard Chatin demande au maire de bien vouloir prêter les salles

Gérard Chatin (veste bleue) devant la mairie avec des habitants de la commune.

Gérard Chatin, conseiller municipal de l'opposition à Sainte-Geneviève, est catégorique : «*Le maire Jacqueline Vanbersel effectue à mon encore un véritable déni des droits des citoyens et a une attitude anti-démocratique.*» En cause, l'absence de réponse de l'élue suite aux demandes répétées de Gérard Chatin d'obtenir une salle municipale en vue de réunions.

Ce dernier de préciser : «*Jusqu'en 2014, il n'y avait aucun problème pour obtenir une salle. On passait en mairie et la secrétaire, à l'accueil, selon les disponibilités, donnait un accord. C'était réglé, sans problème. Depuis, il faut demander et nous restons sans réponse.*»

Depuis le début de l'année, c'est donc la croix et la bannière pour ne serait-ce qu'avoir un semblant d'explication quant à ses refus répétés. Tout commence le 12 février dernier quand Gérard Chatin rencontre le maire à propos du Grand débat et de sa demande de salle en résultant.

Jacqueline Vanbersel n'aurait, par la suite, «*donné aucune suite*», bien qu'elle avait promis «d'en parler avec ses adjoints.»

En aparté, on se souvient du retrait des délégations du 1er adjoint le 20 janvier, avec un vote sur le sujet le 19 février auquel Gérard Chatin n'a pas pris part. Le 18 mars, il est envoyé un courrier en recommandé pour une nouvelle demande. Ce courrier est refusé à la Poste, visiblement en prenant connaissance de l'expéditeur.

Devant le mur de l'impossible discussion, l'opposant prend le parti de demander conseil à la ligue des Droits de l'Homme. «*Mais cela est très lourd d'un point de vue procédural.*»

Dès lors, Gérard Chatin écrit aux onze parlementaires de l'Oise, qui, pour la majorité, estiment en effet la situation indéfendable mais refusent de se mêler à la discorde.

D'autres, comme la députée Agnès Thill, assurent qu'ils vont tenter une amorce de discussion pour tenter d'apaiser les tensions. Le Ministre de l'intérieur a fait adresser par son Chef de cabinet un courrier demandant au Préfet de l'Oise d'examiner la situation.

«*Cette situation empêche toute vie démocratique de ceux qui se situent en dehors du cercle de Madame le Maire, et ce, que ce soit dans le champ social ou culturel, ou associatif, mais aussi dans le champ politique municipal ou non*», conclu avec regret Gérard Chatin.

Stéphane HARDIVILLERS

NOAILLES

Un square porte désormais le nom de la figure locale Georges Houset

A gauche, la famille Houset, devant la plaque du square fraîchement baptisé. A droite, Goerges Houset avec le maire de Noailles Benoît Biberon.

Un bel honneur, pour Georges Houset, véritable figure locale à Noailles. Samedi 22 juin, un square a été baptisé de son nom lors d'une cérémonie officielle à l'aire de jeux à côté de la rue de Grossenenglis.

Le choix de l'emplacement n'est pas dû au hasard ! En effet Grossenenglis est la ville allemande à laquelle est jumelée Noailles, une union qui fêtera ses 50 ans l'an prochain. Et Georges Houset est, depuis les années 80, membre actif du comité de jumelage…et en a même été président de 2002 à 2009.

Mais ce n'est pas tout ! L'homme, né en 1947 dans le Nord, a rejoint Noailles en 1969 où il a exercé comme enseignant pendant 35 ans…et a même eu comme élève un certain Benoît Biberon, aujourd'hui maire de la ville.

En outre, Georges Houset s'est fortement impliqué dans les championnats de basket des jeunes de Noailles, et est également conseiller municipal depuis 1977. Ancien adjoint de 1989 à 2001, il est encore aujourd'hui conseiller…sur la liste «d'opposition» du maire actuel ! «*Mais ici, en mairie, cela se passe bien, même si ils ne proviennent pas de la même liste !*», note avec un sourire son épouse.

Une belle cérémonie orchestrée par le maire de Noailles mais aussi son homologue allemand, le tout en musique avec la fanfare qui a repris les deux hymnes nationaux, avant le dévoilement de la plaque de ce square portant désormais le nom de «square Georges Houset.»

S. H.

BRESLES

Pose de la première pierre du futur pôle santé baptisé du nom d'une sœur et ancienne infirmière, Albertine Plissonneau

De gauche à droite : Beaucoup de monde à l'occasion de l'assemblée générale du club de foot. David Arbiouene, n

Le centre-bourg de Bresles poursuit sa métamorphose avec, vendredi 21 juin, la pose de la première pierre du futur pôle santé Albertine Plissonneau.

Sœur Albertine Plissonneau, née à Nantes en 1920, a été infirmière à Bresles pendant 25 ans à la fraternité des oblates du Sacré Cœur. Elle a également été infirmière à domicile et pour les EPHAD. Par ailleurs, elle est à l'origine de la mise en œuvre du catéchisme et du patronage à Bresles. Elle a quitté Bresles en 2011 pour Nantes où elle est désormais dans un EPHAD de sa congrégation.

Cet espace de 400m2 accueillera huit cellules médicales et paramédicales en rez-de-chaussée avec deux kinésithérapeutes, un ostéopathe, quatre infirmières, un podologue, un médecin généraliste et une société de soins à la personne.

En outre, les Breslois trouveront à l'étage de ce futur bâtiment seize logements de la SA HLM du Beauvaisis.

«*Un beau projet alliant maison de santé et logements collectifs en cœur de ville qui participera au dynamisme de la commune. Dans le cadre de notre politique en faveur de l'habitat, le Conseil départemental participe au financement de cette opération. Nous contribuons ainsi à la lutte contre la désertification médicale, un axe fort de nos priorités*», a indiqué la présidente du conseil départemental Nadège Lefèbvre, présente aux côtés du sénateur et conseiller départemental de Mouy Olivier Paccaud, son binôme au département en charge de la santé et adjointe à la mairie de Bresles Anne Fumery, de Caroline Cayeux, présidente de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Chanez Herbanne, Conseillère régionale, Dominique Cordier, Maire de Bresles, ainsi que des maires et élus du territoire.

S. H.